

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents :      titulaires : 42 + 13 Pouvoirs  
suppléant : 0

Secrétaire de séance : M. J.-M. KRENER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL-, A. CHABERT, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, B. SCHAFF, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. M. GANGLOFF - Pouvoir à M. C. WINDSTEIN -, E. WAGNER - Pouvoir à M. F. GERBER -, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, Mmes C. MUNSCHE - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, S. FISCHBACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, M. S. FERTIG - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mmes A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. DURMEYER-ROESS, M. R. LETSCHER, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. F. DE FIGUEIREDO -.

**Délibération n°6 : Signature avec le Syndicat Mixte de Coopération du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord d'une convention portant sur l'élaboration du cahier des charges du diagnostic environnemental à réaliser préalablement à la création d'une nouvelle voie de désenclavement de la Manufacture Laliq et du quartier de la gare à Wingen-sur-Moder**

Rapporteur : M.P. MICHEL

**Vu** le projet d'extension de la Manufacture Laliq,

**Vu** les études préalables nécessaires à l'aménagement d'une nouvelle voie de désenclavement de la Manufacture Laliq, du quartier de la gare à Wingen-sur-Moder et de la gare SNCF de Wingen-sur-Moder,

**Vu** les mesures 1.1.1. Ménager au quotidien notre ressources en eau, 1.1.3. Préserver les zones humides et leurs richesses naturelles et 1.1.4. Responsabiliser les acteurs, usagers et riverains des cours d'eau de la Charte du Parc naturel régional des Vosges du nord,

**Vu** les propositions du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du nord,

**Vu** l'avis favorable du Bureau,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**\* d'ASSURER** la maîtrise d'ouvrage du diagnostic environnemental préalable à l'aménagement d'une nouvelle voie de désenclavement de la Manufacture Laliq, du quartier de la gare à Wingen-sur-Moder et de la gare SNCF de Wingen-sur-Moder ;

**\* de CONFIER** au Syndicat Mixte de Coopération du Parc naturel régional des Vosges du nord l'élaboration du cahier des charges utilisé dans l'appel d'offres lancé pour la sélection du bureau d'études réalisant ce diagnostic environnemental ;

**\* d'AUTORISER** le Président à signer à cet effet une convention avec le Syndicat Mixte de Coopération du Parc naturel régional des Vosges du nord ;

\* de **SOLLICITER** une subvention de la Région Grand Est pour le financement de ce diagnostic environnemental ;

\* d'**AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jean-Marc KRENER  
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL  
Président